

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20260608-22DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPHY	X			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. FAYEMI	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	A. BIGOT (suppléante)					S. DURANCEAU (suppléant)			
Grèges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOU-LYAT		X	
	T. LAURENT	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	L. CAZABON	X			Vonnas	S. REVOL		X	
Laiz	S. SCHAUUVING	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				A. GIVORD	X		
						N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPHY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : EAU ET ENVIRONNEMENT – Approbation du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de l'environnement,

Vu le 12ème programme d'intervention « Sauvons l'eau 2025-2030 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse entré en vigueur le 1er janvier 2025,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260608-20260608-22DCC-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Vu le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) « Eau Ain-Dombes-Saône 2050 » signé le 14 janvier 2026,

Vu le projet de Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2023 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

Considérant que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a proposé, dans le cadre de son 12ème programme d'intervention 2025-2030, d'élaborer un Contrat Eau-Climat à l'échelle des bassins versants de la Veyle et de la Chalaronne pour la période 2026-2029 ;

Considérant que le contrat porte sur le périmètre de trois communautés de communes (Dombes, Val de Saône Centre et Veyle) et deux Syndicats de Rivières (Dombes Chalaronne Bords de Saône et Veyle Vivante) et qu'il est piloté et animé par la Communauté de communes de la Dombes, en tant que structure porteuse ;

Considérant que seront signataires du contrat les Communautés de communes de la Dombes, Val de Saône Centre et de la Veyle, les Syndicats de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et Veyle Vivante et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône en tant que maîtres d'ouvrage, l'Etat, le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant que ce contrat est la résultante d'une élaboration entre tous les acteurs du territoire et qu'il s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, et la réduction des pollutions ;

Considérant que le Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 s'articule autour de 3 volets :

- ✓ Milieux aquatiques et humides, biodiversité
- ✓ Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages
- ✓ Volet Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances) ;

Considérant qu'il permettra en particulier de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques et humides, corridors et réservoirs terrestres), d'améliorer la connaissance sur la ressource en eau, de préserver la ressource en eau, de mener des actions de sensibilisation sur les enjeux eau, sobriété et milieux humides, de mettre en œuvre des actions de gestion intégrée des eaux pluviales, de réaliser des travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées et de reconstruction de stations d'épuration, et de mener des actions agricoles de réduction des produits phytosanitaires en zones sensibles ;

Considérant que le programme global du contrat comprend 65 actions pour un montant établi à environ 38 millions d'euros ;

Considérant que ce contrat permettra de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions détaillées, des actions répondant notamment aux enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE), et permettra d'obtenir des financements prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant que la Communauté de communes propose d'y inscrire les opérations structurantes synthétisées dans le tableau ci-après :

	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Agence de l'eau				
				%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide
Construction de la station Pont de Veyle Laiz	CCV	2026	4 000 000 €					Action financée hors contrat
Laiz- Pont-de-Veyle Station Pont de Veyle Laiz : réseau de transfert (2115m) - conduite de rejet (367m) - poste de relevage - transformation du silo en BSR (300m3)	CCV	2026	1 607 139 €					Action financée hors contrat
Saint-Cyr sur menthon Réseau transit Amont STEU	CCV	2027	86 025 €	50%	86 025 €	43 000 €	12	Aide classique
Saint André d'Huiriat - Construction nouvelle station village 470 EH	CCV	2028	649 000 €	30%	490 500 €	147 000 €	12	Aide spécifique
Saint Julien sur Veyle - Construction nouvelle station village	CCV	2027	567 702 €	50%	356 400 €	178 200 €	12	Aide classique
Saint-Cyr-sur-Menthon - Route des Deschamps et route du Chêne	CCV	2027	91 300 €	50%	91 300 €	45 000 €	12	Aide classique
Biziat Chef lieu - Construction nouvelle station village	CCV	2027	675 428 €	50%	406 500 €	203 250 €	12	Aide classique
Saint-Cyr-sur-Menthon - Route des communaux	CCV	2028	20 120 €	50%	20 120 €	10 000 €	12	Aide classique
Saint-Cyr-sur-Menthon - Routes de communaux Route des Lys	CCV	2028	50 400 €	50%	50 400 €	25 000 €	12	Aide classique

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260608-20260608-22DCC-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer le Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 ainsi que tous les documents y afférents et nécessaires à sa mise en œuvre ;

RECONNAÎT la Communauté de Communes de la Dombes comme structure porteuse de pilotage et d'animation du contrat ;

S'ENGAGE à respecter les objectifs et priorités du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 et à mettre en œuvre, dans la mesure des moyens disponibles, les actions inscrites dans le programme pour lesquelles la Communauté de communes de la Veyle est maître d'ouvrage.

Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPHY

Certifié exécutoire

Affiché le : 08/07/2026

Transmis en Préfecture le :

08/07/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.